



Juin 2021  
Note de recherche

## La Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche

# Crédits

## Recherche et rédaction

**Samy Mesli**

Professionnel de recherche, FQPPU

Fédération québécoise des  
professeures et professeurs d'université  
666, rue Sherbrooke Ouest #300  
Montréal (Québec) H3A 1E7  
1 888 843 5953 / 514 843 5953  
[www.fqppu.org](http://www.fqppu.org)

Adoptée en 2012 lors de la réunion annuelle de l'American Society for Cell Biology, la *Declaration on Research Assessment* (DORA), ou Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche, souhaite dénoncer l'usage prépondérant du facteur d'impact et du classement biométrique dans l'évaluation des travaux de recherche et des publications scientifiques.

### **Les principes de la Déclaration DORA**

Conçu initialement comme un outil permettant aux bibliothèques universitaires de sélectionner les revues scientifiques à acheter, le facteur d'impact des revues, défini aujourd'hui par la société Clarivate Analytics, s'est imposé comme le principal paramètre pour évaluer la production scientifique des chercheuses et chercheurs, et des établissements.

Cette prépondérance du facteur d'impact comporte cependant plusieurs lacunes. Selon la Déclaration de San Francisco, ces insuffisances résultent d'abord du fait que les «distributions des citations dans les revues sont très asymétriques» et que les citations peuvent être déformées. Sur ce point, il apparaît que les chercheuses et chercheurs, en partie pour des raisons liées au format trop restrictif et au manque d'espace imposés par certaines revues, ont tendance à citer prioritairement des articles scientifiques, au détriment des sources primaires, ce qui peut entraîner une perte d'informations vérifiables par le lecteur et des biais d'interprétation. Cette situation a notamment pour conséquence de diminuer et de modifier les indices de citation pour certaines revues qui se basent principalement sur l'analyse des sources et de la littérature primaires.

En deuxième lieu, les «propriétés du facteur d'impact sont propres à chaque domaine», et «il s'agit d'un agrégat de types d'articles multiples et très divers, avec des articles primaires comme de synthèse».

La DORA souligne ensuite que les facteurs d'impact «peuvent être manipulés (ou «instrumentalisés») par une politique éditoriale».

Enfin, l'opacité de la définition du facteur d'impact est dénoncée, les données utilisées pour calculer celui-ci n'étant «ni transparentes ni ouvertement accessibles au public».

### **Des recommandations pour une meilleure évaluation de la recherche**

En se basant sur ces constats, la DORA formule des recommandations visant à repenser l'évaluation de la qualité des résultats de recherche et des articles publiés dans des revues à comité de lecture.

Ces recommandations reposent sur trois principes généraux : a) la nécessité de mettre un terme à l'utilisation d'indicateurs basés sur les revues, comme les facteurs d'impact, dans le financement, les nominations et les promotions ; b) celle d'évaluer la recherche

sur sa valeur intrinsèque plutôt qu'en fonction de la revue où elle est publiée ; et c) celle encore d'exploiter au mieux les possibilités offertes par la publication en ligne (comme la levée de restrictions inutiles sur le nombre de mots, de figures et de références dans les articles et l'exploration de nouveaux indicateurs d'importance et d'impact).

La DORA affirme ainsi qu'il convient de «ne pas utiliser les indicateurs basés sur les revues, tels que les facteurs d'impact, comme succédané d'appréciation de la qualité des articles de recherche individuels, pour évaluer les contributions d'un scientifique en particulier ou pour prendre des décisions en matière de recrutement, de promotion ou de financement».

Aux agences de financement de la recherche, la Déclaration demande d'insister sur le fait «que le contenu scientifique d'un article est beaucoup plus important que les indicateurs de publication ou l'image de marque de la revue dans laquelle il a été publié». Elle souligne également la nécessité de tenir compte «de la valeur et de l'impact de tous les résultats de travaux de recherche (y compris les jeux de données et les logiciels) en plus des publications scientifiques», et d'envisager «un large éventail de mesures d'impact, y compris des indicateurs qualitatifs sur les retombées des travaux, comme leur influence sur les politiques et les pratiques».

La DORA suggère aux établissements universitaires «d'afficher explicitement les critères utilisés dans les décisions de recrutement, de titularisation et de promotion, en soulignant clairement, surtout pour les chercheurs débutants», que le contenu scientifique d'un article doit prédominer sur le prestige de la revue dans lequel celui-ci est publié. À l'instar des organismes subventionnaires, il est demandé aux universités de prendre en compte d'autres mesures pour mesurer l'impact et les retombées des travaux de recherche.

La Déclaration invite ensuite les éditeurs de revues savantes à «réduire considérablement l'importance accordée au facteur d'impact comme outil de promotion, idéalement en cessant de le promouvoir ou en présentant ce paramètre dans le contexte d'une variété d'indicateurs basés sur les revues (p. ex. facteur d'impact sur 5 ans, EigenFactor, SCImago, indice h, temps de traitement éditorial et de publication, etc.) qui offrent une vision plus riche de la performance d'une revue».

Elle demande aux revues de proposer «une série d'indicateurs à l'échelle de l'article» pour encourager le passage à une évaluation du contenu scientifique d'un article plutôt que de se baser sur les indicateurs liés à la revue qui le publie.

Les éditeurs devraient aussi «encourager des pratiques responsables en matière de paternité d'auteur», et fournir les informations sur les contributions spécifiques de chaque auteur.

Une autre recommandation vise à supprimer, dans les revues en libre accès ou sur abonnement, «toutes les restrictions de réutilisation des listes de références dans les articles et les mettre à disposition dans le cadre du Creative Commons Public Domain Dedication».

Enfin, la DORA invite les revues savantes à «éliminer ou réduire les contraintes sur le nombre de références dans les articles et, le cas échéant, exiger la citation de la littérature primaire plutôt que celle des articles de synthèse afin de reconnaître le mérite du ou des groupes qui ont rapporté en premier une découverte».

Dans le cas des organismes pourvoyeurs d'indicateurs, la DORA les appelle à «faire preuve d'ouverture et de transparence en fournissant les données et les méthodes utilisées pour calculer tous les indicateurs», et à transmettre les données par le biais d'une licence permettant une réutilisation sans restriction et un accès informatique aux données, si cela est possible.

Elle les encourage également à «préciser clairement que la manipulation inconsidérée des indicateurs ne sera pas tolérée», et à définir explicitement ce qui pourrait constituer une manipulation inconsidérée et les mesures qui seront prises pour y remédier.

Enfin, les organismes pourvoyeurs d'indicateurs sont invités à «tenir compte de la diversité des types d'articles (p. ex., articles de synthèse par rapport aux articles de recherche) et des différents domaines lorsque les indicateurs sont utilisés, agrégés ou comparés».

En dernier lieu, la Déclaration invite les chercheuses et les chercheurs siégeant sur des comités de financement, d'embauche, de titularisation ou de promotion, à «produire des évaluations fondées sur le contenu scientifique plutôt qu'en fonction des indicateurs de publication». Elle souhaite également encourager dans la production scientifique l'utilisation «de la littérature primaire dans laquelle les observations ont été rapportées en premier plutôt que les articles de synthèse», et ce «afin d'en attribuer le mérite à bon escient».

## **Les signataires de la Charte**

On comptait, en juin 2021, 19 744 organisations et individus signataires de la Déclaration Dora à travers le monde.

Au Canada, les principaux organismes fédéraux de financement de la recherche ont adhéré à la Déclaration de San Francisco (CRSH, CRSNG, IRSC, la Fondation canadienne pour l'innovation, Génome Canada), imités par les Fonds de recherche du Québec (FRQSC, FRQNT, FRQS).

La Déclaration Dora a été également signée par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) et par deux établissements universitaires, à savoir l'Université de Calgary et l'École de technologie supérieure (ÉTS) à Montréal.

Parmi les membres de la FQPPU, le SGPUM est signataire de la Déclaration de San Francisco.



**Depuis 1991, la FQPPU est l'instance de concertation et de représentation du corps professoral québécois.**

Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)  
666, rue Sherbrooke Ouest #300, Montréal (Québec) H3A 1E7  
1 888 843 5953 / 514 843 5953 / [www.fqppu.org](http://www.fqppu.org)